Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260420-202600023-DE

Mairie de Plogastel Saint Germain
Plogastell Sant Jermen

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage : **Délibération : 2026-023**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice :19

Présents : 19

Absents excusés : 3

Absents : 0

Procurations : 3

Votants : 18

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, NICOLAS Patricia, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, PATRON Florent, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, GAUTIER Anne

Absents excusés : BILLAND Jean-Christophe (procuration à BERRIVIN Annie), MEURISSE Frédéric (procuration à RAMPILLON Charles), DONNART Maëlle (procuration à COVES Delphine)

Secrétaire : LAINE Ingrid

Objet : Compte Financier Unique 2025

M. le Maire invite M. Philippe STEPHAN, adjoint aux Finances de la précédente mandature, à présenter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune qui fait apparaître :

EN FONCTIONNEMENT : un excédent sur l'exercice et également un excédent cumulé à fin 2025

Recettes de fonctionnement	1 979 508.20 €
Dépenses de fonctionnement	1 534 994.46 €
Excédent de l'exercice	444 513.74 €
Report excédent de 2024	1 680.92 €
Excédent cumulé à fin 2025	446 194.66 €

EN INVESTISSEMENT : un déficit de l'exercice et un déficit cumulé à fin 2025

Recettes d'investissement	583 533.74 €
Dépenses d'investissement	608 772.08 €
Déficit de l'exercice	- 25 238.34 €
Report déficit de 2024	- 94 184.58 €
Restes à réaliser	- 153 299.51 €
Déficit cumulé à fin 2025	- 272 722.43 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260420-202600023-DE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Plogaste-Saint-Germain,

Vu le Compte Financier Unique 2025 la commune de Plogaste-Saint-Germain;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Le Maire n'ayant pas pris part au vote

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune.**
- **DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

Le secrétaire de séance
Ingrid LAINE